

SÉANCE DU 1^{ER} JUILLET 2024

INFORMATIONS :

- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE

2024-111	Signature avec la société TOHU BOHU d'un contrat de cession pour l'organisation du spectacle intitulé "Raf de l'enfance - récréation musicale" le 9 juin 2024 dans le cadre de l'évènement « Passeurs d'éveil ». Le montant de cette prestation s'élève à 210 € TTC (prestation non assujettie à la TVA).
2024-112	Signature avec la compagnie LA BRIBOTTE d'un contrat de cession pour l'organisation de deux représentations du spectacle intitulé "Histoires de choux très chouettes" le 16 juin 2024 au Parc Archéo dans le cadre de l'évènement « Passeurs d'éveil ». Le montant total de la prestation s'élève à 400 € TTC (prestation non assujettie à la TVA).
2024-113	Signature avec la compagnie A DEMAIN MON AMOUR d'un contrat de cession pour deux représentations d'un spectacle intitulé "Sous l'arbre" le vendredi 14 juin à destination du public du RPE et le samedi 15 juin 2024 à destination des enfants âgé de 0 à 3 ans et de leurs parents dans le cadre de l'évènement "Passeurs d'éveil". Le montant de cette prestation s'élève à 2 096 € TTC.
2024-114	Signature avec la société AGENCE CONTINENTALE DE SECURITE (ACS) d'un devis pour la surveillance nocturne de la clairière de la forêt d'IFS le samedi 6 juillet 2024 de 0h15 à 9h00 dans le cadre du ciné plein air du 5 juillet 2024. Le montant de cette prestation s'élève à 258,49 € TTC.
2024-115	Signature avec la société AGENCE CONTINENTALE DE SECURITE (ACS) d'un devis pour la surveillance nocturne du complexe sportif Pierre Mendès France du 30 au 31 août 2024 dans le cadre du Fest'ifs. Le montant de cette prestation s'élève à 496,19 € TTC.
2024-116	Signature avec la société MUSA GIORGIA d'une convention de publicité pour l'insertion d'une publicité en 4 ^{ème} de couverture du magazine « Vivre à IFS » n°107. Le montant de cette convention est de 960 € TTC.
2024-117	Signature avec Monsieur Pierre BLIN d'un contrat pour le concert de fin d'année de l'École Municipale de Musique le samedi 8 juin 2024. Le montant total de cette prestation s'élève à 457,43 € (prestation non assujettie à la TVA - 200 € de salaire net + 257,43 € de cotisations payées auprès du GUSO).
2024-118	Signature avec Monsieur Paul HEROUX d'un contrat pour le concert de fin d'année de l'École Municipale de Musique le samedi 8 juin 2024. Le montant total de cette prestation s'élève à 463,67 € (prestation non assujettie à la TVA - 230 € de salaire net + 233,67 €).
2024-119	Signature avec Monsieur Hugo GUILLOUET d'un contrat de maintenance pour le développement et l'assistance sur l'application web de gestion de l'École Municipale de Musique et de Danse. Le coût annuel de cette prestation est de 1 500 € TTC.
2024-120	Signature avec la base de loisirs LÉRY POSES d'un devis pour l'organisation d'un séjour à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans du 29 juillet au 2 août 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 1 566 € TTC.
2024-121	Signature avec le PONEY CLUB DE LA BRÈCHE d'un devis pour l'organisation d'un mini-camps à destination de 14 enfants de l'ACM 3-6 ans du 25 au 26 juillet 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 485,50 € TTC.

2024-122	Signature avec l' association PONT D'OUILLY LOISIRS d'un devis pour l'organisation d'un séjour à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans du 15 au 19 juillet 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 889,60 € TTC.
2024-123	Signature avec Monsieur Jean DE DOUVILLE d'un devis pour un séjour découverte de l'équitation à destination de 14 enfants de l'ACM 3-6 ans du 22 au 23 août 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 644 € TTC.
2024-124	Signature avec la base de loisirs THURY PLEIN AIR d'un devis pour l'organisation de 3 séjours à destination de 20 enfants de l'ACM 6-12 ans du 6 au 9 août, du 12 au 14 août et du 20 au 23 août 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 2 480 € TTC.
2024-125	Signature avec le camping municipal LE CLAIREFONTAINE d'un devis pour l'organisation d'un séjour à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans du 22 au 26 juillet 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 450,88 € TTC.
2024-126	Signature avec LA FERME D'ESCURES d'un devis pour l'organisation de 3 séjours à destination de 28 enfants de l'ACM 6-12 ans du 9 au 12 juillet, du 16 au 19 juillet et du 23 au 26 juillet 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 3 022 € TTC.
2024-127	Signature avec la SCIOTOT SURF SCHOOL d'un devis pour l'organisation de séances d'initiation au surf à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans, durant le séjour au camping municipal LE CLAIREFONTAINE du 22 au 26 juillet 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 1 050 € (prestation non assujettie à la TVA). Ce montant est basé sur le nombre de participants, il est donc estimatif et pourra être modifié en fonction du nombre d'enfants réellement inscrits.
2024-128	Signature avec la base sportive LOUISAN d'un devis pour l'organisation d'un atelier mécanique vélo dans le cadre de la fête du vélo le vendredi 24 mai 2024. Le montant de la prestation s'élève à 300 € (prestation non assujettie à la TVA).
2024-129	Signature avec la société O.S.I.N.X pour les visites périodiques sur site de la Ville et des écoles ainsi que de la mise en place de l'infogérance. Annule et remplace les décisions du Maire n°2024-080, 2024-081 et 2024-082 uniquement en ce qui concerne le nom de la société.
2024-130	Signature avec la société UTOPIA d'un contrat de maintenance informatique pour la mise en place du nouveau site internet et de l'application mobile pour une durée initiale de 60 mois à compter du 1 ^{er} mai 2024. Le montant annuel de la maintenance est de 2 134,20 € TTC.
2024-131	Signature le syndicat mixte de la base de loisirs LÉRY POSES d'un devis pour l'organisation d'un séjour à destination de 14 jeunes de l'ACM 11-17 ans avec du 5 au 10 août 2024. Le coût de cette prestation s'élève à 1 080,50 € TTC.
2024-132	Signature avec la société DIAC d'un contrat de location de batterie pour la voiture Renault ZOE mise à disposition du Maire dans l'exercice de ses fonctions. Le montant de ce contrat s'élève à 81,84€ TTC par mois.
2024-133	Signature avec la SMACL ASSURANCES de la modification de contrat n°4 à la police d'assurance "assurances des responsabilités et des risques annexes". Le montant total de l'avenant en plus-value s'élève à 902,24€ TTC.
2024-134	Signature avec DOCAPOST FAST du renouvellement de l'abonnement annuel dans le cadre de la dématérialisation des actes administratifs avec la conservation des données. Le coût de l'abonnement s'élève à 1 721,74 € TTC.
2024-135	Signature avec l'ASSOCIATION SPORTIVE IFS FOOTBALL d'une convention portant que la mise à disposition du gymnase Obric le samedi 1 ^{er} juin pour la retransmission de la finale de la Ligue des Champions aux équipes participantes des tournois du week-end du 1 ^{er} et 2 juin 2024. Cet accord n'a aucune incidence financière.
2024-136	Signature avec l'AFIDEM d'un accord pour préciser le statut des parties et les obligations qui en découlent sur la mise en conformité en matière de Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Cet accord n'a aucune incidence financière.
2024-137	Signature avec Monsieur Stéphane FAUVEL d'un contrat pour le gala de danse de fin d'année de l'École Municipale de Danse le samedi 22 et le dimanche 23 juin 2024. Le coût total de cette prestation est de 548,33 € TTC (prestation non assujettie à la TVA - 260 € de salaire net + 288,33 € de cotisations payées auprès du GUSO).
2024-138	Signature avec la société ACCESS MAN d'un devis pour la maintenance annuelle de la solution Ability Browser dans le cadre du développement de l'accessibilité du site internet de la Ville. Le montant annuel de la maintenance est de 250 € HT.

2024-139	Signature avec Monsieur Sébastien MADELEINE d'un contrat pour la rémunération du temps de préparation du spectacle intitulé "la saison des ours" du 5 juillet 2024 dans le cadre de Passeurs d'éveil. Le montant total s'élève à 462,18 € (prestation non assujettie à la TVA - 200 € de salaire net + 262,18 € de cotisations payées auprès du GUSO).
2024-140	Signature avec la société NORMANDIE SOULAGEMENT d'un devis pour la location, la livraison et l'installation de toilettes sèches dans le cadre du ciné plein air organisé le vendredi 5 juillet 2024 dans la forêt d'Ifs. Le montant de cette prestation s'élève à 614,04 € TTC.
2024-141	Signature avec la société DROUOT SI d'un contrat de fourniture d'une plateforme de vente aux enchères en ligne pour la vente de biens immobiliers plus utilisés. Le contrat est conclu pour une durée de 4 ans. Le prestataire sera payé à hauteur de 6 % de commission sur le montant TTC des biens vendus. Il n'y a pas de frais de mise en ligne.
2024-142	Signature avec la société SECURITAS TECHNOLOGY d'un contrat de télésurveillance pour la protection du groupe scolaire Paul Fort. Le coût de cette prestation est de 7 800 € TTC pour l'achat de l'équipement et de 60 € TTC par mois pour l'abonnement.
2024-143	Signature avec la société SECURITAS TECHNOLOGY d'un contrat de télésurveillance pour la protection du groupe scolaire Marie Curie. Le montant de cette dépense s'élève à 7 100€ HT pour l'achat et l'équipement, et mensualités de 50€ HT pour l'abonnement au service télésurveillance. Le coût de cette prestation est de 8 520 € TTC pour l'achat de l'équipement et de 60 € TTC par mois pour l'abonnement.